



Huissier faut il payer même si ce n'est pas notre faute

Par **lucijane**, le **14/03/2011** à **16:51**

Bonjour,

la tresorerie m envoie par huissier un règlement de facture d eau non payee

il s avere que je n ai pas reçu ces factures car ils ont fait erreur sur mon adresse

je suis prête à payer les factures mais pas les frais d huissier .est ce possible?

Par **mimi493**, le **14/03/2011** à **17:29**

Et vous ne vous êtes pas inquiété de ne pas recevoir de facture ?

Pourquoi le trésor public ???

Par **amajuris**, le **14/03/2011** à **20:24**

bjr,

tout dépend de qui provient l'erreur d'adresse, ce qui semble bizarre pour un distributeur d'eaux.

si c'est le service des eaux contactez les pour faire annuler les frais d'huissier.

en dehors d'un jugement les frais d'huissier sont à la charge du créancier.

cdt

Par **francis050350**, le **18/03/2011** à **16:51**

Bonjour , suivez les conseils de amaturjjs. Il a raison pour les frais d'huissier et vous tort de ne pas avoir payé votre factuere.